



ARRÊTÉ

Portant inscription sur la liste d'aptitude au grade de **TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE** au titre de la Promotion Interne

N/Réf. : MG/BdK/AZ

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des
TECHNICIENS TERRITORIAUX,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et
d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la
Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2013 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution
des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n° 21-198 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en date du 11 juin
2021, portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne,

Vu les demandes d'inscription formulées par les Autorités Territoriales des Collectivités Territoriales et
Etablissements Publics affiliés au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Considérant que le Président arrête la liste d'aptitude,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2024

Application agréée E-legalite.com

ARRÊTE

Article 1er :

La liste d'aptitude au grade de Technicien Principal de 2^{ème} Classe au titre de la Promotion Interne, pour l'année 2024, est fixée comme suit :

- FEYFANT Yann
- LEGRAND Stéphane

Article 2 :

La validité de la présente liste d'aptitude est de 2 ans, soit du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2026, renouvelable dans la limite de 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028.

Article 3 :

Cette liste sera adressée à Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire et publiée au Bulletin des Offres et Demandes d'Emplois (format informatique).

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à TOURS, le 6 novembre 2024

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT

Publié le : 06 NOV. 2024

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-037-283700128-20241106-24_388-AR